



Nous vous informons

Vous nous contactez par téléphone... munissez-vous de votre numéro de contrat situé en haut de votre facture. Ainsi, en vous authentifiant sur notre Serveur Vocal, vous serez mis en relation avec un interlocuteur privilégié et vous accéderez à des services personnalisés 24h/24 - 7j/7:

- ◆ Déposer votre relevé de compteur
- ◆ Connaître le solde de votre compte
- ◆ Payer votre facture par carte bancaire



09 69 369 900*

du lundi au vendredi de 8h à 19h30
et le samedi de 9h à 12h30



URGENCE FUITE (24H/24)

09 69 369 918*

*Appel non surtaxé



leaudiledefrance.fr

(rubrique "Mon espace")



L'Eau d'Île-de-France

94417 Saint-Maurice Cedex



Site d'accueil d'Aubervilliers (93)

2 rue du Sucre

M 12 M 13 T 3

du lundi au vendredi

de 8h30 à 17h45

et le samedi de 9h à 11h45



02.463.FA

95630 MERIEL

Facture d'eau et d'assainissement

émise par Franciliane, délégataire du SEDIF

Montant à régler avant le 15.01.2025

701,02 € TTC

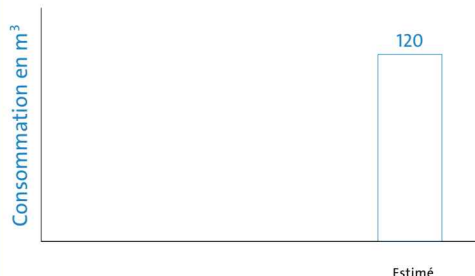
Prix au litre (hors abonnement) 0,0000 €

Détail de votre facture

Production et distribution de l'eau potable (SEDIF)	176,74 €
Collecte et traitement des eaux usés (assainissement)	399,44 €
Organismes publics et TVA	124,84 €

Les pénalités applicables en cas de retard de paiement seront calculées à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de perception de 19,78 €. Il ne sera pas appliqué d'escompte en cas de paiement anticipé.

Votre consommation : 120 m³ (120 000 litres)



Votre eau à portée de main

Scannez les QR codes pour télécharger l'application L'Eau d'Île-de-France, Source de confiance, et tout savoir sur votre eau du robinet.



Montant

701,02 €

paiement
au bureau de poste

Franciliane SAS
IBAN : FR35 2004 1000
0146 5006 1V02 056

N° Client **1510000**
463

IBAN : [JOINDRE UN RIB/IBAN]
ICS :
RUM :
Centre :

95630 MERIEL

Montant : 701,02 €

Date et Lieu Signature

TIPSEPA

CENTRE DES PAIEMENTS
TSA 90236
41974 BLOIS CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le CENTRE DES PAIEMENTS à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du CENTRE DES PAIEMENTS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué**



00

70102

Votre consommation

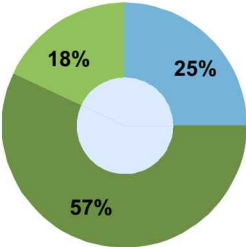
	Volume consommé	Ancien index	Nouvel index	Déterminé par
Compteur n° ECHANTILLON	120 m³	0 au 01.01.2025	120 au 01.01.2025	estimation

Votre facture en détail

Période de facturation	Volume <i>en m³ ou quantité</i>	Prix unitaire <i>en €</i>	Montant HT <i>en €</i>	Taux TVA <i>%</i>
Production et distribution de l'eau potable				
Part délégataire au 01-01-2025 tranche 1	120	0,7538	90,46	5,50%
Part Syndicale au 01-01-2025	120	0,5200	62,40	5,50%
Abonnement trimestriel au 01-01-2025 <i>(Contribution aux frais fixes du service de l'eau)</i>			23,88	5,50%
Collecte et traitement des eaux usées				
Redevance syndicale au 01-01-2025	120	1,8100	217,20	10,00%
Redevance syndicale part délégataire au 01-01-2025	120	1,2220	146,64	10,00%
Redevance syndicale part fixe au 01-01-2025	120	0,2967	35,60	10,00%
Organismes publics				
Redevance consommation eau potable (AESN) <i>(Délibération du 23/12/24 n°2024 - 50)</i>	120	0,4600	55,20	5,50%
Redevance performance réseaux d'eau potable (AESN) <i>(Délibération du 23/12/24 n°2024 - 51)</i>	120	0,0171	2,05	5,50%
Performance systèmes assainissement collectif	120	0,0267	3,20	10,00%
Préservation des ressources en eau au 01-01-2025 <i>(Agence de l'Eau Seine-Normandie Délibération du 23/12/24 n°2024-52)</i>	120	0,0578	6,94	5,50%
Soutien d'étiage <i>(Délibération du 23/12/24 n°2024 - 53)</i>	120	0,0095	1,14	5,50%
Développement des voies navigables <i>(Délibération du 23/12/24 n°2024 - 49)</i>	120	0,0217	2,60	5,50%
Total HT			647,31	
TVA à 0,00%			0,00	montant € HT 0,00
TVA à 5,50%			13,45	244,67
TVA à 10,00%			40,26	402,64
Total TTC			701,02	
Total TVA			53,71	647,31

Mieux comprendre votre facture

Pour une consommation moyenne de 120 m³ par an



Traitement et distribution de l'eau potable* : votre commune est desservie par le SEDIF qui a délégué le service à la société Franciliane, filiale à 100 % de Veolia. Prise dans le milieu naturel, l'eau est traitée et acheminée par des canalisations souterraines jusqu'à votre robinet. Sa qualité est rigoureusement contrôlée.

Collecte et traitement des eaux usées : collectées par les communes ou leurs groupements, les eaux usées sont acheminées vers des stations d'épuration pour assainissement avant retour dans le milieu naturel.

Taxes et redevances des organismes publics : l'Agence de l'Eau Seine Normandie a en charge la protection de la ressource en eau dans notre région. Voies Navigables de France gère les cours d'eau, Seine Grands Lacs gère les bassins réservoirs.

* La part relevant du service de l'eau du SEDIF (hors redevance "préservation des ressources en eau") ne représente que % de la facture TTC



Votre paiement

Pour connaître les différents modes de paiement de votre facture d'eau, rendez-vous sur leaudiledefrance.fr (espace personnel).



Tranquillité

Plus besoin de vous soucier de votre facture, même en vacances



Simplicité

Maîtrisez votre budget et choisissez votre rythme de paiement



Ecologie

Plus de timbres ou de courrier à renvoyer : tout est automatisé



Pour souscrire au prélèvement, contactez le 0969 369 900 (numéro Cristal, appel non surtaxé) ou adhérez via votre espace personnel.

Vous pouvez aussi payer en utilisant le TIP au recto : suivez les instructions indiquées sur l'enveloppe de retour jointe.